



COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 FEVRIER 2018 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Bernard GUILLAUMIN, Michel THEYS	Michel MARTIN, Joël VILLEDIEU, Christophe DROUIN.
CC Entre Beauce et Perche	Jean-François MANCEAU, Patrick MARTIN, Pierre FETTER	
CC du Grand Châteaudun	Jean-Luc MARCAULT, Bernard SOLLET, Christian GRIVEAU, Alain FAGOT, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Jacqueline LETERTRE, Bertrand ARBOGAST	Thierry CHATEIGNIER.
CC du Perche	Eric GIRONDEAU, Hubert DAGONNEAU, Jean-Marie HARDY, Pierre BOUDET	
Chartres Métropole		
CC des Terres de Perche	Vincent DOLLEANS, Jérôme GARNIER.	

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Daniel BERTHOME, Alain EDMOND, Dominique PRIEUR.
CC entre Beauce et Perche	Luc DESVEAUX, Laurent MAUPU, Cyril LUCAS, Jean FERRER, Marie-Paule DOS REIS, Marc ENAUX, Thibaud GUILLOU, Mireille REVERSE, Brigitte DEROIN, Stanislas CHARNY.
CC du Grand Châteaudun	Jean-Michel BERNET, Jean-Marie DEVIMEUX, Bruno BROCHARD, Claude MARTIN, Dominique SALVY (donne pouvoir à Michel BOISARD), Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Dominique DOUSSET.
CC du Perche	Sébastien VIVIEN, Ludovic RAYMOND, Yanick FRAPSAUCE, Bruno GERVAIS.
Chartres Métropole	Hervé LE NOUVEL, Pierre-Marie POPOT
CC des Terres de Perche	Brigitte PISTRE, Josette BRILLAND

Assistaient également à la réunion :

Auditeurs libres : Patrick RIVIERRE

SMAR Loir 28 Céline MORIN, Bérengère MONVOISIN, Benoit BASCIO , Patrick RIVIERRE

DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il sera possible de procéder aux votes des délibérations.

➤ **CS 2018-01 Approbation du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2017**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 25 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-02 Nouveaux adhérents et nouveau périmètre d'intervention du SMAR Loir 28**

Il est précisé aux délégués que le périmètre et les nouveaux statuts du syndicat devront être entérinés par chaque communauté de communes. Il est nécessaire de le faire dans les meilleurs délais afin que la Préfecture puisse prendre les arrêtés préfectoraux conséquents. Les participations statutaires ne pourront être titrées qu'une fois l'arrêté préfectoral pris.

La communauté de communes Cœur de Beauce n'a pas souhaité intégrer le syndicat pour le moment car elle ne possède pas de cours d'eau. Les 2 branches de la Conie ne sont pas classées cours d'eau.

Les délégués sont satisfaits de l'adéquation du périmètre d'intervention du syndicat avec la limite du bassin versant du Loir sur sa partie Ouest.

Le nouveau périmètre est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2018-03 Révision des statuts du SMAR Loir 28**

Le contenu des nouveaux statuts du syndicat est présenté aux membres (cf. présentation et statuts joints), particulièrement les articles modifiés par rapport aux statuts de 2014, à savoir :

- L'objet du syndicat,
- Les compétences exclusives,
- Les compétences partagées ne relevant pas de la GEMAPI,
- La représentativité des membres,
- La coopération entre le syndicat et ses membres.

Les nouveaux statuts prennent en compte la réalisation de travaux pour lutter contre les crues. Effectivement, cette compétence est incluse dans « 5° » de la compétence GEMAPI « défense contre les inondations ». Les délégués doivent être conscients que le syndicat pourrait être amené à réaliser des travaux. Aujourd'hui, l'établissement public Loire a réalisé une étude globale de réduction du risque inondation, dans le cadre du SAGE Loir. 5 propositions de travaux sont identifiées sur le bassin versant du Loir au niveau :

- d'un des vannages de l'hôpital psychiatrique de Bonneval qui constitue un rétrécissement de section du Loir pouvant amplifier les inondations dans Bonneval,
- du déversoir sur la rivière des graviers rue Jean Chauveau à Cloyes-les-Trois-Rivières.
- de 3 retenues collinaires réparties sur la Thironne (Montigny-le-Chartif), la Foussarde (Frazé) et l'Ozanne (Luigny).

Les opérations envisagées sur les ouvrages de Bonneval et de Cloyes-les-Trois-Rivières pourraient rentrer également dans la compétence GEMA via la restauration de la continuité écologique au niveau de ces ouvrages.

La DDT 28 a confirmé au syndicat lors d'un entretien en début d'année 2017 que les projets de retenues collinaires ne sont pas réalistes surtout en termes d'analyse de coût – bénéfice (efficacité).

La composition du bureau du syndicat n'est pas fixée dans les statuts : elle doit être délibérée par le comité syndical. Une nouvelle composition pour le bureau est proposée. Elle ne pourra être entérinée qu'une fois les nouveaux statuts approuvés. La nouvelle composition proposée pour la constitution du bureau n'appelle pas d'observation de la part des délégués.

Concernant les délégués, certaines communautés de communes devront réélire des représentants. Le Président rappelle qu'il est important de nommer des délégués qui seront assidus afin que les conditions de quorum soient satisfaites à chaque séance.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2018-04 Débat d'orientations budgétaires 2018**

Concernant la section d'investissement, les restes à réaliser identifiés pour finir le chantier de Romilly-sur-Aigre seront largement suffisants. Pour que les prévisions restent réalistes, les dépenses qui ne seront pas engagées seront affectées par décision modificative en cours d'année au chantier de restauration du lit mineur de la Sonnette et de la Thironne. Le montant des travaux est évalué à 60 000 € TTC.

Au vu du faible coût de la ligne de trésorerie, par sécurité, les élus sont favorables à son renouvellement. Il permettrait d'éviter de payer à nouveau des frais de dossier.

Cependant son démarrage au mois de mars est mal placé dans l'année. En effet, d'une durée de 12 mois, elle doit être obligatoirement remboursée à son échéance. Sinon des pénalités coûteuses sont à payer. Le manque de trésorerie peut justement apparaître au cours du 1^{er} semestre, en fonction des versements de l'Agence de l'eau et du paiement des participations statutaires. Il est donc plus adapté de la souscrire plutôt au mois de juin.

➤ **CS 2018-05 Choix du prestataire pour l'accord-cadre n°2017-02 de restauration de la végétation des berges du Loir et de ses affluents**

Le prix des offres a été estimé sur la base d'un Détail Estimatif et Quantitatif (DQE) établi à partir des travaux de restauration de la ripisylve à réaliser sur l'Ozanne.

Le marché étant un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, le syndicat reste maître de ses dépenses : les bons de commande seront établis en fonction des besoins et de ses capacités financières.

Les membres du comité syndical valident, à l'unanimité, le choix de la CAO en retenant l'offre de l'entreprise Environnement 41.

➤ **CS 2018-06 Liste des marchés publics passés en 2017**

La liste des marchés publics passés en 2017 est adoptée à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-07 Mise à jour de l'organigramme du syndicat**

Le nouvel organigramme du syndicat est adopté à l'unanimité des membres.

Le Président informe les délégués que dorénavant le syndicat est ouvert au public tous les matins de 8h à 12h30. Une permanence est assurée.

➤ **CS 2018-08 Tableau des effectifs 2018**

Le tableau des effectifs 2018 est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-09 Recours ponctuel à un agent territorial intercommunal**

Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, le président à signer une convention avec la communauté de communes du Bonnevalais pour le recours à un agent territorial.

La convention doit être réalisée pour une durée d'un an et le montant maximum de 3 000 € doit y figurer. La convention devra être réexaminée chaque année afin que le syndicat reste maître de ses dépenses potentielles de personnel.

INFORMATIONS

1. Achat d'un véhicule supplémentaire

La dépense étant inférieure à 25 000 € HT, plusieurs devis ont été demandés à des constructeurs français. Les différentes offres ont été présentées lors de la CAO du 27 février 2018. Elle a retenu l'achat d'un Peugeot Partner essence d'un montant de 16 538 € TTC.

2. Procédures de marchés publics en cours

Conformément aux délibérations prises lors du dernier comité syndical, les marchés de restauration du lit mineur et de curage des vallées sont en cours de renouvellement. Les dates limites de remise des offres sont respectivement le 28 février 2018 à 12h00 et le 2 mars 2018 à 12h00.

3. Etude d'évaluation du contrat territorial

Le bureau d'études HYDRO CONCEPT a débuté l'étude au mois d'octobre dernier. Le bureau d'études a visité les sites de travaux du syndicat et de la fédération de pêche : les travaux réalisés sont de bonne qualité. Cette appréciation est indispensable car elle conditionne le renouvellement du contrat.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a informé le bureau d'étude et le syndicat de son niveau d'exigence pour le prochain contrat : les travaux devront être proposés sur des linéaires conséquents et portés sur les différents compartiments de la rivière (lit mineur, ripisylve et continuité écologique). Il y a aura peu de place à l'opportunité d'actions et les actions ne devront pas être saupoudrées à l'échelle du territoire.

Il n'est pas certain que l'aménagement d'abreuvoirs continue à être subventionné d'où l'augmentation du budget dédié à ces aménagements en 2018.

Le programme prévisionnel de travaux devra se rapprocher au maximum de la réalité. Pour cela, il est nécessaire de prendre l'avis des riverains au plus tôt.

4. Finalisation des travaux à Romilly-sur-Aigre

Les travaux ont été réceptionnés le 13 décembre 2017. Il reste à ensemercer certaines zones et à changer éventuellement les plants qui auront été abîmés par le gel. Le montant des travaux avoisinera les 440 000 € TTC. Maintenant, il faut attendre que la végétation repousse.

5. Préparation de la campagne de travaux de restauration de la ripisylve de l'Ozanne

150 riverains sont concernés par les travaux de restauration de la ripisylve de l'Ozanne envisagé de Yèvres à Brou sur 22 km de rivières. Une centaine de riverains a déjà été rencontrée. Ils sont favorables à la réalisation des travaux. D'ici fin mars, tous les riverains auront été rencontrés.

Les travaux devraient débuter en septembre 2018.

6. Travaux de restauration de la ripisylve de la Thironne

Du fait des mauvaises conditions météorologiques de fin d'année, les travaux sont arrêtés depuis début décembre 2017. 7 à 8 km de rivières ont été restaurés de Thiron-Gardais à Chassant.

Les travaux devraient reprendre en mars à partir du bourg de Montigny-le-Chartif. Il sera demandé à l'entreprise de fournir 2 équipes afin de rattraper le retard pris.

7. Préparation des travaux de restauration du lit mineur de la Thironne et de la Sonnette

La Sonnette est un affluent de l'Ozanne sur la commune d'Unverre. Les propriétaires concernés par les travaux ont été rencontrés pour leur présenter les aménagements envisagés. Un accord de principe a déjà été obtenu. Les conventions autorisant les travaux seront rédigées pour des travaux envisagés au cours de l'été 2018.

La séance est levée à 20 H 00

Fait à Bonneval, le 28 février 2018

Michel BOISARD

Président du SMAR Loir 28

SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR